DocuSign Envelope ID: 02EE6D97-DFF0-4845-8983-CC68BE8AFB5D

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1. La Société **ABE-METASystems**,
   Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10.000 euros,
   Dont le siège social est sis 9 Lotissement de la Tour – 13330 PELISSANNE,
   En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence.

   Représentée par **Monsieur Fabrice DESPRES**, en sa qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après désignée la « Société »,
d'une part,

ET :

2. **Monsieur Fabrice DESPRES,**
   Demeurant et domicilié sis 9 Lotissement de la Tour – 13330 PELISSANNE,
   Né 31 mars 1973 à LE MANS (72),
   Marié sous le régime légal avec **Madame Denise DESPRES née SIRVENT**,
   De nationalité Française,
   Résident au sens de la règlementation fiscale.

Ci-après désigné l'« apporteur »,
d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Description de l'apport

Monsieur Fabrice DESPRES apporte à la Société **ABE-METASystems**, sous les garanties ordinaires de fait et de droit le bien ci-après désigné et estimé comme suit :

- l'intégralité des droits de propriété et de jouissance qu'il détient sur l'invention « *Système optimal de conversion électrique de l'énergie photovoltaïque sans recherche empirique du point de puissance maximale par délivrance de l'impédance exacte du système photovoltaïque au convertisseur de puissance ainsi simplifié* »,

- les droits de propriété et de jouissance qu'il détient sur la demande de brevet intitulé : « *Système optimal de conversion électrique de l'énergie photovoltaïque sans recherche empirique du point de puissance maximale par délivrance de l'impédance exacte du système photovoltaïque au convertisseur de puissance ainsi simplifié* », déposée le 5 avril 2022 et enregistrée sous le numéro **FR2203118**.

Ensemble le bénéfice de tous nouveaux brevets pour des objets similaires et additions qui pourront être déposés tant pour la France que pour tous pays jusqu'au jour de la constitution de la Société.

DocuSign Envelope ID: 02EE6D97-DFF0-4845-8983-CC68BE8AFB5D

Et toutes modifications, améliorations, additions qui pourront être apportées au brevet ci-dessus ainsi que le droit exclusif de prendre tous brevets soit en France, soit dans tous pays étrangers, à raison de l'invention de l'apporteur.

Ledit apport est évalué à **QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS** (4.999 €).

Au regard des dispositions de l'article L.227-1 du Code de Commerce, qui déroge à l'article L.225-14 du même code, **Monsieur Fabrice DESPRES**, l'apporteur, a décidé de ne pas recourir au concours d'un commissaire aux apports pour certifier de l'évaluation de l'apport ci-dessus décrit.

Article 2 - Charges et conditions

L'apport susmentionné est fait franc et quitte de toutes dettes et charges.

La société acquittera, lors de ses échéance, les annuités concernant le brevet cédé.

L'apporteur s'oblige à faire bénéficier, sans frais ni versements, la société de tous nouveaux perfectionnements qui pourront être apportés à son invention.

Il fournira son concours pour l'obtention des brevets à l'étranger, et ce, suivant les lois de chaque pays.

L'apporteur sera tenu, sans limitation de durée ni d'espace, de signer, sur simple demande de la société, tous documents complémentaires requis pour l'apport et la protection du brevet apporté tant en France qu'à l'étranger.

Cet apport est fait aux garanties ordinaires et de droit, mais sans aucune garantie de l'efficacité industrielle et commerciale du brevet tant en France qu'à l'étranger.

Et l'apporteur, s'interdit d'exploiter directement en France ou dans tous autres pays, aucun fonds de commerce ou d'industrie pouvant exploiter des inventions concurrentes, et ce, pendant un délai de **TROIS** (3) années à compter de la réalisation de l'apport.

Article 3 - Rémunération de l'apport

Le présent apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur, de **QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF** (4.999) actions de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle en cours de constitution **ABE-METASystems**, d'**UN EURO** (1€) de valeur nominale chacune.

Article 4 - Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge de la société.

Article 5 - Publicité - Pouvoir

Pour faire inscrire le présent acte au Registre spécial des brevets tenu à l'Institut national de la propriété industrielle, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait du présent acte. Une procuration pourra être donnée séparément.

Article 6 - Litiges

Tout litige survenant à propos ou à la suite du présent contrat d'apport sera soumis à la juridiction du tribunal de grande instance d'Aix en Provence.

DocuSign Envelope ID: 02EE6D97-DFF0-4845-8983-CC68BE8AFB5D

Fait à Pelissanne,
Le 13 février 2023.

L'APPORTEUR :

DocuSigned by:
24C307AE371D4F1...

MONSIEUR FABRICE DESPRES

LA SOCIETE :

DocuSigned by:
24C307AE371D4F1...

LA SOCIÉTÉ ABE-METASYSTEMS,

Représentée par Monsieur Fabrice DESPRES, Président